



— CENTRE —  
**AILHAUD CASTELET**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ SESSAD 2024

## INTRODUCTION

LE CENTRE D'AILHAUD CASTELET EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL QUI DISPOSE NOTAMMENT D'UN SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD) ORGANISÉ SELON 4 SERVICES :

- Un service d'évaluation et de diagnostic (SED) ;
- Un service déficients sensoriels 0-20 ans, auditifs et visuels de 55 places ;
- Un service troubles psychologiques 3-20 ans de 10 places ;
- Un service adultes déficients visuels 20-60 ans.

### **Le Service d'Évaluation et de Diagnostic (SED) propose :**

- La réalisation de bilans par l'équipe interdisciplinaire ;
- D'accompagner l'enfant et sa famille vers une aide appropriée : suivi médical, rééducation externe ou prise en charge par le SESSAD ;
- De mener des actions d'information.

Le SED est rattaché au Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile, il dispose d'une autorisation de fonctionnement délivrée par arrêté préfectoral du 8 décembre 2009. Sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, le SED bénéficie d'un financement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

**Les missions du SESSAD déficients sensoriels** sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF dans ses articles D. 312-98 à 312-122).

Son action est orientée vers :

- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à trois ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de

l'enfant ainsi que le développement de la communication ;

- Le soutien pour l'ensemble des enfants et adolescents à la scolarisation et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Les critères d'admission sont :

- Une perte auditive bilatérale d'au moins 40dB pour les déficients auditifs ;
- Une acuité visuelle inférieure ou égale à 4/10<sup>ème</sup> après correction et/ou un champ visuel inférieur ou égal à 10° pour les déficients visuels.

**Le SESSAD déficients sensoriels 0-20 ans** est organisé selon trois services :

- Le Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (SAFEP) pour les enfants déficients auditifs ou visuels de la naissance à 3 ans ;
- Le Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) pour les enfants et adolescents déficients auditifs de 3 à 20 ans ;
- Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) pour les enfants et adolescents déficients visuels de 3 à 20 ans.

**Les missions du SESSAD Troubles Psychologiques** sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dans ses articles D312- 59-1 à D312-59-18 et la circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux ITEP (Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques).

Le service accompagne des jeunes (filles ou garçons) âgés de 3 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques mais dont les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées. Il a pour mission d'apporter au public accueilli une aide tant dans les apprentissages éducatifs et scolaires, que dans un soutien psychologique, permettant de poursuivre un parcours ordinaire de scolarité ou d'insertion professionnelle.

**Le service adultes déficients visuels** accompagne les personnes de 20 ans à 60 ans dans le cadre d'un Plan de compensation du handicap (PCH) et au-delà de 60 ans si le handicap a été reconnu par la CDAPH avant 60 ans.

Les personnes faisant une demande d'accompagnement doivent :

- Disposer d'une notification de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) de la Dordogne ;
- Disposer du domicile de secours en Dordogne.

Les missions du service :

- Accueillir et informer la personne déficiente visuelle ;
- Aider la personne déficiente visuelle à la constitution du dossier MDPH ;

- Évaluer les besoins de compensation dans le cadre du SED ;
- Mettre en œuvre les actions de formation et de rééducation après accord de la MDPH.

L'année 2024 a été marquée notamment par :

- L'arrivée de la nouvelle Cadre socioéducative ;
- Appropriation du dossier numérique de l'utilisateur avec le logiciel Airmès® ;
- Essai de positionner les synthèses en fin d'année scolaire

**SERVICE D'ÉVALUATION ET DE DIAGNOSTIC (SED)**  
**SESSAD DÉFICIENTS SENSORIELS & TROUBLES PSYCHOLOGIQUES 0-20 ANS**

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES**

NOMBRE	2022	2023	2024
Séances	4 166	4176	4079
Actes	6 146	7316	6868

**Un acte** est une action réalisée par un professionnel, au profit d'une personne ou d'un groupe. Dans un certain nombre de régions, les ARS ont déterminé pour certains services comme les SESSAD, un nombre moyen d'actes hebdomadaire par personne accompagnée dans la file active, permettant de fixer une cible d'activité.

- **Une séance** est le fait pour une personne d'être accompagnée par un service sur ses lieux de vie, ou de venir dans un service, dans la journée.

Un ou plusieurs actes peuvent être réalisés au cours de la séance.

Le nombre d'acte est inférieur à l'année 2023.

C'est en parti dû à un arrêt maternité (remplacement non pourvu) et à l'arrêt maladie d'une enseignante.

SERVICE D'ÉVALUATION ET DE DIAGNOSTIC (SED)	2022			2023			2024		
	DA	DV	TP	DA	DV	TP	DA	DV	TP
DA : déficient auditif DV : déficient visuel TP : trouble psychologique									
Nbre d'utilisateurs	8	4	1	3	6	1	11	2	
Nbre d'actes	73	38	-	59	6	-	51	4	
Total des actes réalisés	161			65			55		

Concernant le SED, on relève pour la troisième année consécutive une baisse du nombre d'utilisateurs et d'actes par rapport aux deux années précédentes.

Au 31/12/24, 4 enfants sont présents dans le SED en attente de la décision de la CDAPH. Une jeune adulte a été accompagnée sur 2 séances en lien avec ses études d'infirmière. Cela correspond plus au service de suite qui n'est pas encore formalisé.

4 rencontres n'ont pas donné une suite vers un suivi par le SESSAD.

2 enfants ont eu quelques séances d'accompagnement sans besoin de devenir notifiés

2 enfants présents au 01/01/2024 ont été ensuite notifiés au cours de l'année.

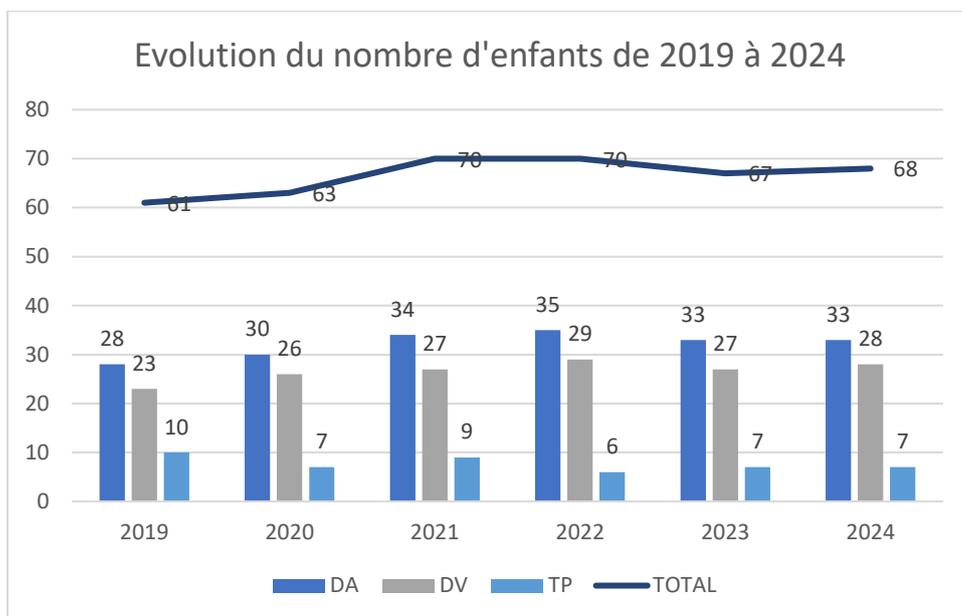
NOMBRE TOTAL DES USAGERS 0-20	2022			2023			2024		
	DA	DV	TP	DA	DV	TP	DA	DV	TP
Au 31-12 de chaque année	35	29	6	33	27	7	33	28	7
Total	70			67			68		

Le nombre total d'utilisateurs notifiés est de 68 au 31/12/2024, l'enfant qui bénéficiait d'une double notification DA et DV les années précédentes est positionné seulement sur le service DV même s'il est accompagné par le

service DA. Dans les faits, plusieurs enfants sont accompagnés par plusieurs services du SESSAD pour répondre à l'ensemble des besoins repérés (qui peuvent être réalisés par les professionnels du SESSAD).

Pour rappel, le service a un agrément de 65 places, 55 pour le service sensoriel (DA, DV) et 10 pour les troubles psychologiques (TP). Étant le seul service du département à accompagner les déficients sensoriels de 0 à 20 ans, il nous semble impensable de refuser le suivi ou de mettre en liste d'attente un jeune enfant déficient sensoriel, sachant que plus tôt l'accompagnement est mis en place, plus les possibilités d'autonomie sont grandes.

## CARACTÉRISATION DE LA POPULATION



Le nombre d'utilisateurs est en augmentation (2 en réel) par rapport à l'année précédente. Il est toujours supérieur à la capacité d'accueil agréée (65).

LES ENTRANTS SESSAD		LES SORTANTS SESSAD	
NOMBRE D'ENTRANTS	5	NOMBRES DE SORTANTS	3
NOMBRE DE FILLES	1	Nombre de filles	2
NOMBRE DE GARÇONS	4	Nombre de garçons	1
MOYENNE D'ÂGE	7.4 ans	Moyenne d'âge	13 ans
NOMBRE DA/DV/TP	3 DA / 2 DV	Nombre DA/DV/TP	2 DA/1 DV

### MOTIFS D'ENTRÉE SESSAD

Les motifs d'entrée correspondent aux critères d'admission dans les services :

**DA** : Perte auditive d'au moins 40dB bilatérale.

**DV** : Acuité visuelle égale ou inférieure à 4/10° après correction et/ou un champ visuel inférieur ou égal à 10°.

**TP** : Difficultés psychologiques mais dont les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées.

PÉRIODES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
SESSAD ENTRÉE	1				1		2					
SESSAD SORTIES							2					1

La période de sortie du SESSAD correspond d'une part aux projets personnalisés amenant à un arrêt des accompagnements en fin d'année scolaire et d'autre part à la fin de la validité des notifications de la MDPH souvent fixée au 31/07.

## MOTIFS DE SORTIE

Les motifs de sorties sont :

1 déménagement, 2 ne relevant plus des critères d'admission (âge, évolution de la vue » positive »)

SESSAD	2024
AGES DE SORTIE	4 ANS ; 14 ANS ET 20 ANS
MOYENNE D'ÂGE	12,6 ANS
DUREE ACCOMPAGNEMENT	16 MOIS, 13 ANS ET 4 MOIS ; 18 ANS ET 2 MOIS
DURÉE MOYENNE D'ACCOMAGNEMENT	11 ANS

## NOMBRE DE RENOUELEMENT DE NOTIFICATION MDPH DEMANDES

DA	DV	TP	Total en 2024
9	5	4 (de 1 ans)	18

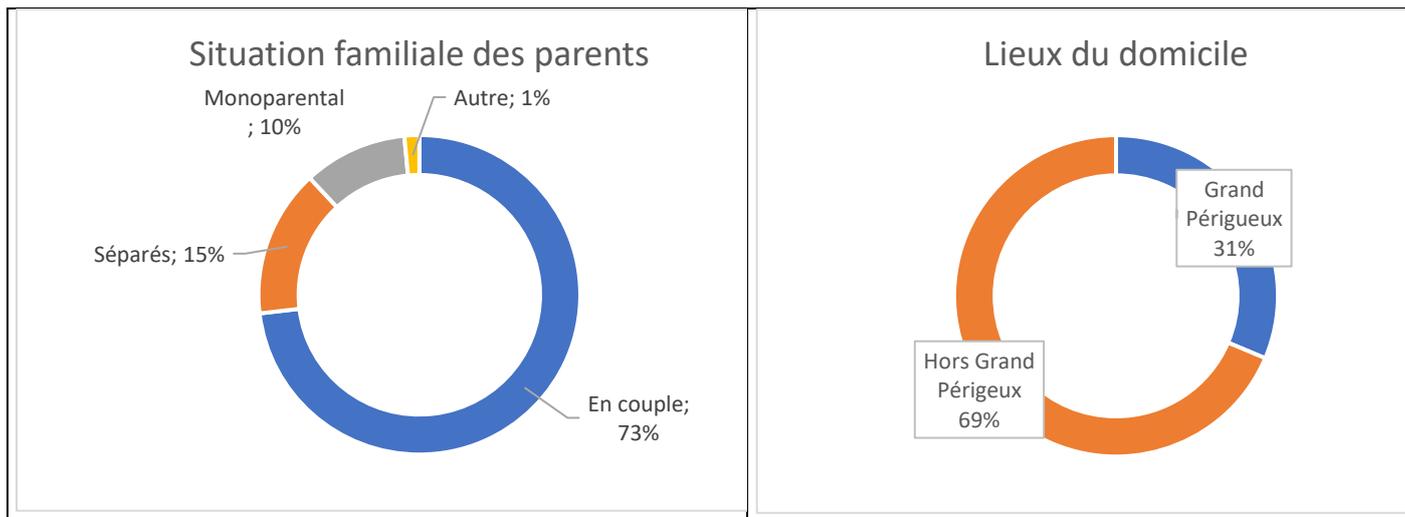
## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

L'ÂGE	FILLES			GARÇONS		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
0-3 ANS	1	2	3	1	1	0
4-6 ANS	7	4	3	9	8	4
7-9 ANS	13	10	5	7	6	11
10-12 ANS	7	10	14	5	8	10
13-15 ANS	6	5	3	5	5	6
16-18 ANS	-	3	6	-	2	3
19-20 ANS	-	1	0	-	-	0
+20 ANS	-	-	0	-	-	0
TOTAL	34	35	34	27	30	34

MOYENNE D'ÂGE	FILLES	GARÇONS	MOYENNE
2021	10,6	10,1	10,3
2022	9,9	9,6	9,8
2023	10,7	10,1	10,4
2024	10.64	10.48	10.56

RÉPARTITION PAR SEXE (%)	FILLES	GARÇONS
2021	55,7%	44,3%
2022	57,14%	42,8%
2023	54%	46%
2024	50 %	50 %

Comme en 2023, 69 % des usagers ont entre 4 ans et 12 ans. La moyenne d'âge sur le service se stabilise sur ces 3 dernières années vers 10 ans. Ceci n'est pas sans conséquence sur les moyens mis en place par le service. En effet, les actions de soins et d'éducation sont amplifiées du fait de leur jeune âge et de leur entrée dans la scolarisation.



8 familles ont 2 enfants dans un même service (4 familles DA et 4 familles DV).

De 2020 à 2024, aucun enfant est en famille d'accueil ou en établissement d'hébergement.

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES	2022	2023	2024
GRAND PÉRIGUEUX	36%	35%	21
HORS GRAND PÉRIGUEUX	64%	65%	46

\* La communauté d'agglomération du Grand Périgeux telle que définie au 31 décembre 2016.

SITUATION ADMINISTRATIVE & JUDICIAIRE	ADMINISTRATIVES			JUDICIAIRES		
	ACCUEIL PROVISoire	AED	%	ORDONNANCE	AEMO	%
2022	-			1		1%
2023	-	2	3%	-	-	-
2024		2	3%			

Une fratrie est accompagnée en AED

## CARACTERISTIQUES PAR SERVICE

L'âge	Filles			TOTAL Filles	Garçons			TOTAL Garçons	Total par âge
	DA	DV	TP		DA	DV	TP		
0 - 3 ans	2	1		3	0	0		0	3
4 - 6 ans	2	1		3	2	2		4	7
7 - 9 ans	3	2		5	4	7		11	16
10 - 12 ans	10	3	1	14	3	4	3	10	24
13 - 15 ans	1	2		3	1	3	2	6	9
16 - 18 ans	4	2		6	1	1	1	3	9
19 - 20 ans				0				0	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>68</b>

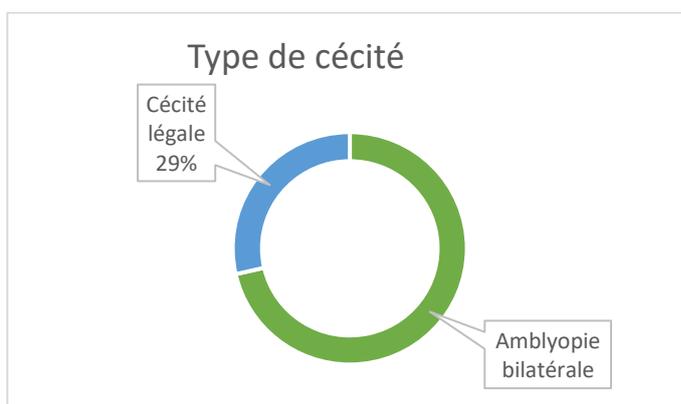
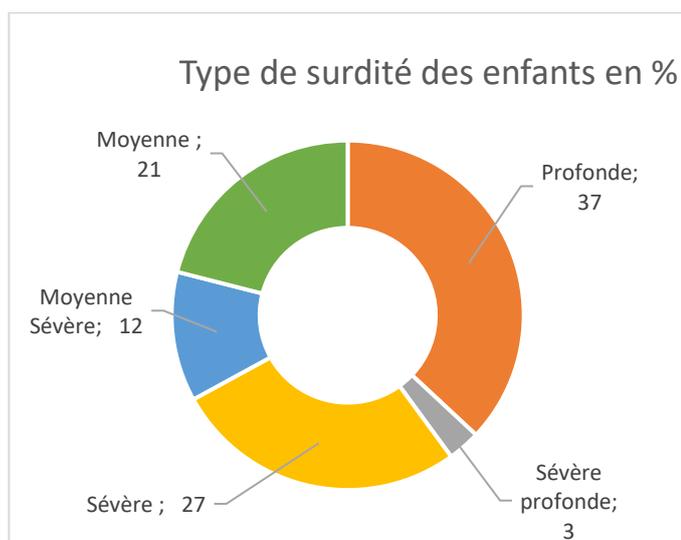
L'âge	Filles			TOTAL Filles	Garçons			TOTAL Garçons	Total par âge
	DA	DV	TP		DA	DV	TP		
0 - 3 ans	9%	9%		9%	0%	0%		0%	4%
4 - 6 ans	9%	9%		9%	18%	12%		12%	10%
7 - 9 ans	14%	18%		15%	36%	41%		32%	24%
10 - 12 ans	45%	27%	100%	41%	27%	24%	50%	29%	35%
13 - 15 ans	5%	18%		9%	9%	18%	33%	18%	13%
16 - 18 ans	18%	18%		18%	9%	6%	17%	9%	13%
19 - 20 ans				0%				0%	0%

Que cela soit chez les filles ou les garçons, plus de 50 % des enfants ont entre 7 et 12 ans

Les filles sont plus nombreuses dans le service DA, moins nombreuses dans le service DV et en minorité dans le service TP. On observe une augmentation du nombre de garçons dans le service DA ces dernières années.

La moyenne d'âge est de 10,4 ans comme l'année 2023.

## RÉPARTITION EN FONCTION DES TROUBLES PRIMAIRES À L'ADMISSION



Ce sont les mêmes enfants qu'en 2023, qui sont dans le service TP. La classification des troubles indiqués résulte de bilans et/ou d'observations par des professionnels sans pour autant être validés par des médecins pour chacun des enfants.

**Troubles psychologiques -données pour 2024- NB : un enfant peut présenter plusieurs troubles.**

Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	Troubles oppositionnels avec provocation	Comportement perturbateur non spécifié	Troubles réactionnels de l'attachement de l'enfance	Troubles d'anxiété sociale	TSA sans déficience intellectuelle	Troubles Dys
4	2	-	-	1	2	1

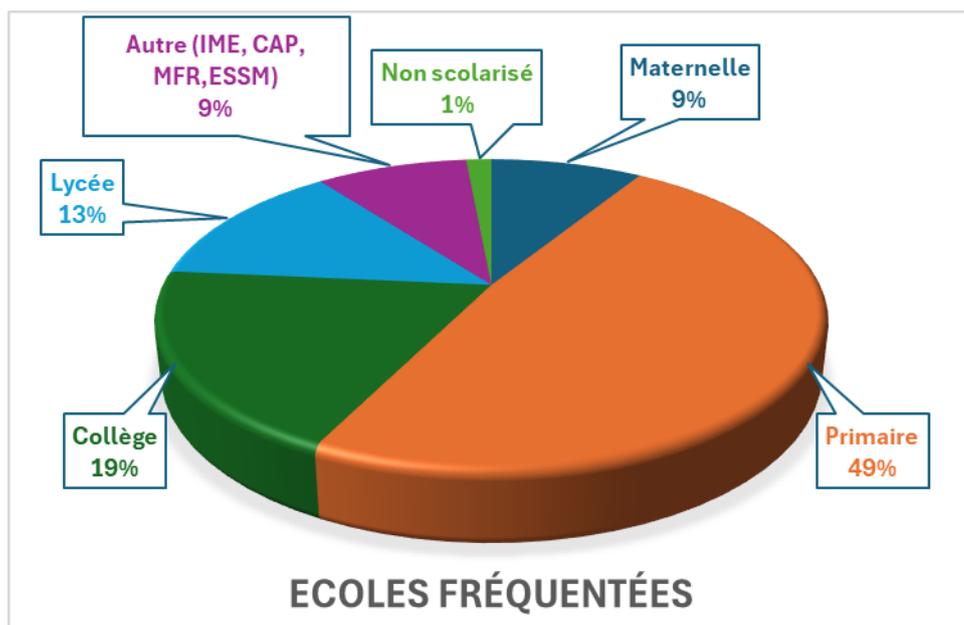
NB : un enfant peut présenter plusieurs troubles.

CONTRAT DE SÉJOUR	N <sup>bre</sup> D'USAGERS	PPA	Contrat de séjour
2022	70	67	
2023	65	62	
2024	68	65	3

L'absence de 100 % de PPA signés réside dans les difficultés rencontrées avec les familles : pas de réponse aux sollicitations du SESSAD. Un PPA a été repoussé jusqu'à ce que le contenu du PPA soit fixé en janvier 2025.

RÉUNIONS DE SYNTHÈSE	N <sup>bre</sup> D'USAGERS	N <sup>bre</sup> SYNTHÈSES
2021	70	59
2022	70	53
2023	65	40
2024	68	61

## MODE DE SCOLARISATION



## NOMBRE D'USAGERS BÉNÉFICIAIRES DE SOINS OU DE RÉÉDUCTIONS

	Psychologue	Orthoptie	Psychomotricité	Orientation & Mobilité	Ergothérapie	Aide à la vie Journalière	Orthophonie	Entretien Familiaux
2021	16	27	13	7	11	9	26	33
2022	15	22	12	9	9	13	33	35
2023	18	24	9	10	4	8	28	30
2024	17	27	11	9	7	7	25	30

L'activité des orthophonistes n'est pas représentative puisqu'ils interviennent aussi pour la réalisation d'actes auprès d'enfants d'autres services et parfois de l'ITEP.

### TRANSCRIPTION

Nombre d'enfants bénéficiant de transcription et d'adaptation de documents : 23 DV

## LES ACCOMPAGNEMENTS

### L'ACCOMPAGNEMENT AU SOIN

#### L'accompagnement psychologique des enfants Troubles psychiques

Le soin psychologique est réalisé par le psychologue du service TP, pour les enfants / adolescents (3 ans à 20 ans) et leurs familles. Le service TP accueille et accompagne des enfants/ adolescents pour qui le rapport à l'autre est problématique. A la différence de l'adulte, l'enfant n'a pas une image de soi, ni une personnalité structurée de manière définitive et indépendante du contexte familial. Il est aussi, pour partie, ce qu'on attend qu'il soit. L'individualité de son image de soi est en cours d'élaboration, à partir de modèles parentaux non encore critiqués avant l'adolescence. La fonctionnalité de cette image est définie et testée avant tout dans le cadre familial.

Le psychologue intervient, dans une visée intégrative, auprès des usagers ou de leurs familles pour proposer des dispositifs de soutien autour de la problématique psychologique et ses retentissements sur le fonctionnement psychique de la famille et chacun de ses membres. Le psychologue s'appuie sur les compétences, les ressources de la famille dans une analyse globale et contextuelle des difficultés présentées

par les patients et leurs familles. Le psychologue ne travaille pas tant sur le pourquoi mais plutôt comment ça fonctionne. Comment cela s'est mis en place et comment cela perdure.

### **L'accompagnement psychologique DA et DV**

Au niveau du soin psychologique, en situation individuelle, groupale ou institutionnelle, le champ d'intervention du psychologue est divers. Son outil principal est l'entretien. Il peut s'agir d'accompagnement psychologique, d'une psychothérapie, de l'évaluation psychométrique, du conseil, et du travail institutionnel ... Le psychologue peut travailler avec le patient et sa famille dans le cadre de l'accompagnement thérapeutique du patient. Il peut également proposer des rencontres en binôme (psy + autre professionnel du pôle thérapeutique) pour accompagner les familles lors du dépistage et de l'annonce du handicap, dans l'optique de la prévention et de la parentalité.

### **L'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE**

**L'orthophonie** concerne la prise en charge des troubles du langage oral et écrit, en expression et/ou en compréhension, ainsi que de la mise en place de la communication multimodale (mimiques, La Langue française Parlée Complétée (LfPC), Langue des Signes Française...). Les interventions se font en fonction des besoins dans l'établissement scolaire ou dans les locaux du service.

**Atelier « DNP ».** Cet atelier est basé sur la technique de la Dynamique Naturelle de la Parole développée par Madeleine Dunoyer de Ségonzac. Son principe général est la reproduction des mouvements articulatoires de la bouche via des gestes du corps et la réalisation de traces de peinture reprenant ces mouvements.

**La psychomotricité** est dispensée aux DA, aux DV comme aux TP. Outre le travail spécifique autour de la motricité au regard du handicap, l'accent est aussi mis sur un travail global de construction de la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent.

**L'accompagnement en autonomie de la vie journalière** vise à aider la personne déficiente visuelle à s'approprier des stratégies sensorielles et gestuelles afin de développer des compétences pratiques pour répondre de façon efficace et autonome aux diverses situations de la vie quotidienne (soins personnels, habillage, repas, fonction domestique, communication et vie sociale).

**L'accompagnement en orientation et mobilité** guide la personne déficiente visuelle à la prise de conscience et au développement de la représentation spatiale, des stratégies visuelles, non visuelles et à l'acquisition des techniques spécifiques de déplacement et de mobilité. Pour certains jeunes adolescents collégiens ou lycéens l'objectif du travail comporte un volet transport (bus, train).

**La rééducation en basse vision** est assurée par l'orthoptiste qui réalise aussi des bilans dans le cadre du SED. Elle intervient aussi auprès des établissements scolaires pour une information sur le handicap visuel et les supports et techniques préconisés pour l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent en classe.



### **L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE**

L'unité d'enseignement SESSAD mobilise 6,5 ETP d'enseignants :

- 3 postes spécialisés option A (jeunes déficients auditifs),
- 3 postes spécialisés option B (jeunes déficients visuels),
- 1/2 poste (jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives - Troubles Psychologiques).

Les interventions sont réparties sur l'ensemble du département de la Dordogne. Hormis pour le SESSAD TP, pour lequel un rayon de 20 à 25 kilomètres autour de Périgueux est respecté.

En dehors des temps de remédiation pédagogique individuelle, les enseignants du SESSAD ont une mission de « personnel ressource » dans le champ du handicap sensoriel. Ils sont donc amenés à informer les collègues au cours de réunions de d'animations et de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques. La diffusion d'un guide d'informations à destination des établissements scolaires, rédigé par l'équipe est toujours largement

diffusé en début d'année aux enseignants ou équipes pédagogiques qui accueillent un jeune porteur d'un handicap sensoriel.

Les prises en charge se déroulent majoritairement sur le lieu de scolarisation des jeunes. Pour des raisons d'organisation et afin de limiter le temps de transports des jeunes, le soutien pédagogique sur le lieu du SESSAD reste une possibilité minime. En effet, les jeunes élèves sont le plus souvent sur des emplois du temps complets à l'école avec des distances kilométriques limitant les déplacements. Les prises en charge sont le plus souvent individuelles mais dès que cela est possible, des regroupements sont effectués. Ainsi cette année deux ateliers informatiques co-animés par deux enseignantes et la personne en charge de la transcription ont été maintenus pour 5 jeunes déficients visuels scolarisés en CP, CE1 et CE2. Ce dispositif apporte une dynamique intéressante tant pour les enfants que les professionnels. La logistique d'un tel projet demande l'implication de tous les acteurs (SESSAD, Famille et École d'accueil). Par ailleurs la mise en place de séances inclusives dans les écoles permet aux enseignants du SESSAD d'impulser un travail de co-intervention au sein de la classe avec les enseignants d'accueil.

L'organisation des emplois du temps des enseignants doit prendre en compte :

- Les temps de déplacements ;
- Les besoins du jeune en termes de suivi et de soutien scolaire ;
- Les disponibilités du jeune dans son organisation de classe ;
- Les locaux disponibles

La répartition des 50 élèves accompagnés à la rentrée 2024 était la suivante :

PE = Professeur des Ecoles

	EFF.	GS	PRI.	CLG.	LYC.	SECTEUR D'INTERVENTION		
PE Spécialisée (Option A - DA)	5		5		1	- Lembras - Faux	- Couze - Périgueux	- Bouniagues
PE Spécialisé (Option A - DA)	10	1	5	2	2	- St Estèphe - St Privat - Vanxains	- Ribérac - Périgueux - La Roche Beaulieu	- Trélissac - Escoire
PE Spécialisée (Option A - DA)	6		5	1		- Terrasson - La Force	- Bergerac - St Germain et Mons	- Excideuil
PE Spécialisée (Option B - DV)	7		6	1		- St Cyprien - St Germain et Mons	- Monsac - Belvès	- Cours de Pile - Naussanes
PE Spécialisée (Option B - DV)	11		4	3	4	- Thenon - Mussidan - Beaumont en Périgord - Périgueux	- Belvès - Bergerac - Terrasson	- St Astier - St Germain des Prés
PE Non Spécialisée (DV)	8	1	5	2		- Périgueux - Marsaneix - Château Lévêque	- Coulounieix-Chamiers - St Léon s/ l'Isle	- Belvès - Coulaures

Le 1/2 ETP d'enseignant du SESSAD TP assure le suivi de 6 enfants :

	GS	PRI.	CLG.	LY.	SECTEUR D'INTERVENTION
PE Spécialisée (Option A - DA)		2	3	1	- Périgueux

Aucun des deux services (SESSAD comme ITEP) du centre Ailhaud Castelet n'a la possibilité d'assumer seul le suivi des enfants du SESSAD TP en raison des situations de chaque service. Ce suivi a donc été réparti sur l'ensemble des PE du centre Ailhaud Castelet.

Le coordonnateur effectue le lien pédagogique pour les jeunes inscrits au service mais dont le suivi ne nécessite pas un soutien scolaire régulier. De plus, il intervient en amont de la mise en place des projets :

- Rencontre avec les enseignants ;
- Mise en place des soutiens pédagogiques ;
- Participation aux équipes de suivi de Scolarisation (ESS).

Il reste en contact permanent avec l'ensemble des enseignants référents du département, des services de la MDPH et de l'ASH.

Sa participation aux ESS permet un travail cohérent entre l'école et le service. Les éléments recueillis lors de ces réunions permettent d'enrichir la réflexion autour du projet d'accompagnement du jeune.

Dans le cadre du Service d'évaluation et de diagnostic (SED), le coordonnateur est sollicité pour faire le lien avec les établissements scolaires et recueillir des éléments pédagogiques qui compléteront et contribueront à l'évaluation de la situation. Après l'accord des parents, il prend contact avec les établissements scolaires afin de recueillir des éléments d'observation et de faire le lien avec les enseignants pour affiner la pertinence d'une prise en charge par le SESSAD. De plus, il participe, dans le cadre du service de suite, aux réunions ESS pour les jeunes qui ne relèvent plus du SESSAD.

Les enseignants participent également à la formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : en continu, sur le terrain et au cours de leur formation d'adaptation à l'emploi. Le Coordonnateur Pédagogique intervient également dans le lien entre l'Inspection École Inclusive et le SESSAD.

Depuis cette année 2024, le SESSAD assume des temps de formation :

#### 1 – Formation initiale d'adaptation à l'emploi : formation initiale des AESH

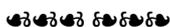
Celle-ci consiste en 3 matinées de sensibilisation à la déficience sensorielle auprès de trois groupes différents d'AESH qui prennent leur poste. Désormais, après que des professionnelles du SESSAD de la Fonction Publique Hospitalière aient été mobilisées pour ces formations, ce sont uniquement 2 enseignantes des écoles spécialisées qui interviennent. En effet, durant ces temps de formation, il est extrêmement rare qu'une des AESH présentes soient en poste auprès d'un enfant déficient sensoriel (2 personnes sur les 5 dernières années). Ainsi, et compte-tenu du peu d'impact qu'aura cette sensibilisation auprès d'AESH qui – pour la plupart – ne travailleront jamais avec un élève déficient sensoriel, il est apparu plus judicieux de ne plus mobiliser la compétence des spécialistes de la déficience sensorielle du SESSAD au détriment des prises en charges des enfants qui ont lieu en même temps que ces matinées de formation.

#### 2 – Formation continue :

Le constat qu'aucune AESH d'élèves DA-DV étaient présentes durant les matinées de formation initiale (2 sur les près de 400) nous a conduit à réfléchir des modalités de formation différentes. Ainsi, depuis peu, le SESSAD assume des temps de formation des AESH qui accompagnent les enfants suivis par le SESSAD DA-DV. De même, les professeurs des écoles de leur classe sont invités à des demi-journées de formation.

Durant l'année 2024, il y a eu 1 journée de formation des AESH, le 13/11/2024. Ces journées de formation Education Nationale entrent dans le cadre légal des contrats de travail des AESH en tant que temps connexe. Les AESH concernées sont remboursées de leurs frais de transport ainsi que de la moitié de leur repas. Dispensées par le SESSAD Ailhaud Castelet et par ses professionnels de l'Education Nationale et de la Fonction Publique Hospitalière, ces formations sont un exemple très concret du partenariat Education Nationale/Médico-Social. Ces temps de formations entrent dans le cadre horaire des professionnels du médico-social, et sont un temps de travail supplémentaire des enseignantes des écoles qui sont rémunérés par une part de PACTE, dispositif de l'Education Nationale, qui a été au préalable attribué par une commission académique d'attribution en juin 2024.

Au-delà de ces formations, les professionnels du SESSAD sont intervenus dans la sensibilisation au handicap sensoriel auprès de 4 maitresses et AESH sur des temps dédiés face aux besoins exprimés ou repérés de ces dernières (passage au braille en CP, entrée en maternelle, ...).



## L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Le service compte 2 éducateurs spécialisés qui interviennent dans le cadre des projets personnalisés des enfants, dans l'aide à l'autonomie, l'accompagnement et le développement de la prise de confiance du jeune et la socialisation. Les supports sont multiples, variés et adaptés aux besoins des usagers (aide aux devoirs, sorties éducatives, activités créatives, ...).

Ils apportent aussi une aide technique dans les écoles ou à domicile. Leurs interventions sont systématiques dans les deux premières années de scolarisation en école maternelle afin d'aider pour les DA à la compréhension des consignes, du vocabulaire durant les temps formels et collectifs, les soutenir dans la communication avec leurs pairs et les adultes. Pour les DV, c'est une aide à l'apprentissage des techniques de compensation, l'utilisation de matériel adapté et de conseiller l'enseignant sur les adaptations de supports pédagogiques. Ils interviennent également dans l'accompagnement d'activités scolaires qui demandent une aide spécifique comme la piscine, la sortie équitation, la sortie vélos...

Enfin, des séjours ou journées d'activités sont organisés durant les vacances scolaires (cf. tableau en supra), avec d'autres professionnels. Ces séjours font partie du projet de soin de l'enfant. Ils sont proposés aux familles après réflexion en équipe pluridisciplinaire. Ces moments permettent aux enfants et adolescents dispersés sur tout le département d'échanger, partager, créer des liens et de pouvoir s'étayer les uns sur les autres en ce qui concerne le vécu du handicap. Les professionnels interviennent en complémentarité dans un cadre différent et sur une durée plus longue. Ils peuvent ainsi affiner leurs observations et varier ou réajuster éventuellement leurs interventions. Outre les éducateurs spécialisés, les séjours peuvent être encadrés conjointement par d'autres professionnels tels que AVJiste, orthophoniste et instructrice en orientation et mobilité.

ACTIVITÉS 2024	DATES	NBRE D'USAGERS		
		DA	DV	TP
Rando Savignac	19/02/2024	2	1	
Bordeaux	20/02/2024	2	3	2
Découverte de Terrasson	21/02/2024	3		
Mont dore	22/02/2024	5	1	
Marché de Périgueux	21/02/2024		5	3
Carnaval	23/02/2024	4		
Patinoire Le Bugue	23/02/2024			4
Escape game	15/04/2024		1	2
Terra Aventura	16/04/2024		3	
Découverte Mussidan	17/04/2024		3	
Chasse à l'œuf des tous petits	17/04/2024	1	2	
Chasse à l'œuf	19/04/2024	5		
Jacquou parc	08/07/2024		3	
Les Eyzies	09/07/2024	1	3	
Lac La Jemaye	09/07/2024	4		
Bois des lutins	10/07/2024	8		
ACTIVITÉS	DATES	NBRE D'USAGERS		
		DA	DV	TP
Bowling	21/10/2024	2	2	
Piscine	21/10/2024		2	1
Poterie	22/10/2024	6		1
Bois des lutins	23/10/2024		7	
Halloween	25/10/2024	5		
Bowling	25/10/2024			3
TOTAL		100		

## **PARTICIPATIONS À DES SEJOURS**

- 27 et 28 mars 2024 : Séjour à Paris 1 nuitée pour le Salon de l'emploi des personnes déficientes visuelles : 3 DV ado dans le cadre du groupe de parole Ado
- 16 et 17/04/2024 : Séjour Rocamadour 1 nuitée 6 DA + 1 TP (Groupe du mercredi)
- Du 8 au 10/07/2024 : Séjour Camping 2 nuitées La forêt enchantée 5 TP + 1 DA (Groupe des TP)

### **Participation à la journée de la Gaufre :**

Cette journée résulte d'un des premiers ateliers langage pour les enfants DA et DV au cours duquel nous avons travaillé les repères temporels de l'année avec les fêtes qui la jalonnent. À la demande des enfants, nous avons organisé une journée exceptionnelle autour des gaufres (les faire, les manger, les offrir) puisqu'elle n'existait pas (cf chandeleur ou épiphanie). Au vu du succès de cette expérience, nous avons décidé de la réitérer et de l'ouvrir à d'autres enfants du SESSAD et aux personnels du SESSAD. Le 26 juin 2024, la 4ème édition de « La Journée de la Gaufre » nous a permis d'accueillir les nouveaux entrants au SESSAD autour d'un moment convivial devenant ainsi une journée d'intégration.

## **LES ATELIERS**

**L'atelier contes** s'adresse à la fois aux déficients visuels, auditifs et troubles psychologiques. L'objectif est de permettre l'évolution personnelle des enfants en favorisant leur accès au symbolique. Le travail d'accompagnement, de soutien et de mise en parole est primordial. Il s'agit de créer un climat de confiance et de sécurité afin que l'enfant puisse laisser émerger les contenus psychiques inconscients qui surgissent en lui. De plus, cet atelier permet au groupe des enfants de se réunir autour d'une histoire afin de s'exprimer (mise en mots, dessins), de partager et de se différencier au travers d'une expérience commune.

**Ateliers langage** : Ces ateliers sont animés par deux orthophonistes. Ils sont l'occasion de reprendre, de reformuler des éléments vus en grand groupe que les enfants malentendants peuvent ne pas saisir ou saisir partiellement. Selon des grands thèmes définis en début d'année, les éléments sont repris sur plusieurs semaines laissant ainsi le temps aux enfants de s'approprier ces données. Ces temps d'atelier sont également un espace où les enfants apprennent à interagir entre eux et avec les adultes ; à s'écouter voire à s'entre-aider et à reformuler au besoin pour les autres. Le fait d'être en groupe à petit effectif facilite tout cela et les enfants peuvent ainsi acquérir ses capacités afin de les réemployer en plus grand groupe. Il vise donc à développer les compétences langagières pour instaurer le langage dans sa dimension de moyen de communication : échange et partage de sens, fonction d'organisateur de la pensée et de renfort du cadre spatio-temporel et enrichissement du lexique.

**Atelier orthophoniste/éducatrice spécialisée** : Le temps orthophoniste-éducatrice spécialisée comprend des temps d'écoute collective, de création et d'activités manuelles qui ont pour but de manipuler et utiliser du lexique selon plusieurs grands thèmes, un même lexique est donc repris sous différents aspects durant 5 semaines. La répétition et la redondance permettent aux enfants d'ancrer les éléments. Le fait d'être en petit nombre étant également un avantage. Cet atelier est l'occasion de reprendre certains rituels faits en classe mais que les enfants déficients auditifs ne comprennent pas forcément du fait de la rapidité du déroulé : date du jour, enfants présents et absents, programme de l'atelier ... Ainsi ces temps en petit groupe et à un rythme plus confortable permettent aux enfants de remplir à leur rythme leur boîte à outils pour pouvoir ensuite les utiliser en plus grand groupe.

**Atelier sensoriel**. Chez les enfants déficients visuels la compensation sensorielle est à l'œuvre. Nous constatons une modification de la sensibilité auditive parfois hypersensible causant des craintes, des sursauts. Nous travaillerons au développement des sens (l'ouïe et l'odorat). L'objectif de cet atelier est de favoriser une juste perception de l'environnement des enfants. Permettre le développement des sens compensatoires en vue de grandir, sortir, découvrir, d'expérimenter, développer de l'assurance et favoriser par l'intermédiaire du groupe les échanges sur leurs ressentis afin qu'ils les identifient et qu'ils s'y familiarisent. Cet atelier se déroule les jeudis de 13h15 à 14h45 pour 5 enfants DV.

**Atelier « explore le monde ».** Mettre à disposition des enfants un espace de rencontre et de communication autour de plusieurs thèmes permettant de développer l'oralisation et la compréhension de leur environnement (l'eau dans tous ses états, les habitations, les magasins et les métiers.). 4 enfants DA y participent.

**Atelier dactylographie & informatique :** Afin de permettre aux jeunes d'utiliser leur ordinateur en classe, des ateliers informatiques sont animés les mardis et les mercredis. Ces ateliers peuvent être collectifs ou individuels L'objectif de ces ateliers est de permettre aux enfants DV d'acquérir des techniques spécifiques à la déficience visuelle. L'apprentissage débute par la connaissance du clavier puis l'utilisation de raccourcis afin de ne plus utiliser la souris. Cette technique permet de gagner en rapidité de prise de notes tout en gardant un confort visuel. L'orthoptiste du service définit préalablement le profil visuel (taille de la police, contraste ...) à installer sur l'ordinateur personnel de chaque enfant. L'apprentissage se fait en groupe ou en individuel en tenant compte des besoins ou difficultés de chaque jeune. Actuellement, plusieurs collégiens peuvent utiliser l'ordinateur en cours, ce qui leur permet une plus grande rapidité de prise de notes (la prise de notes manuelles et la relecture étant trop difficiles sans l'informatique). En 2023, 5 enfants ont bénéficié de cet atelier.

**Atelier ado déficients visuels :** Le projet est né du constat de situations d'isolement géographique et dans certains cas d'isolement social de jeunes adolescents du service.

Ces situations d'isolement est l'une des situations les plus spécifiques du temps de l'adolescence des personnes déficientes visuelles, et participe à une vraie difficulté à trouver sa place.

Pour le devenir du jeune, son intégration sociale et professionnelle- mais aussi, et de façon primordiale-, pour son bien être personnel et son adaptation fonctionnelle, la période de l'adolescence est tout particulièrement essentielle. La déficience visuelle complique le travail psychologique effectué lors de cette étape maturative. Aussi nous souhaitons proposer à ces jeunes des temps de groupe hebdomadaire afin d'échanger sur les problématiques et difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. Leur permettre de développer une autonomie fonctionnelle (et donc une intégration sociale) la plus étendue possible, des accès multiples et personnalisés aux savoirs mais aussi aux savoir-faire.

**Atelier habiletés sociales (DA) :** La surdit  ne constitue pas un facteur de trouble psychique. Cependant, elle entraîne des difficultés de communication entre l'enfant et l'environnement dans lequel il vit, susceptibles d'occasionner des troubles des relations ou des troubles du comportement réactionnels. Cet atelier permet :

- de gagner en aisance dans leurs relations sociales via la verbalisation et l'analyse de différentes situations de communication (contexte, intentions de l'autre, codes de conversation et codes sociaux, signaux non-verbaux, états mentaux ...)

- de donner la possibilité au jeune de s'entraîner aux interactions sociales par des expériences dirigées (propositions de scénarios sociaux préalablement explicités).

- de développer les compétences communicationnelles : communication verbale (« langage ») et communication non-verbale permettant l'identification des principales habiletés sociales (rentrer en relation, savoir coopérer ou s'entraider, réciprocité, résoudre des conflits en trouvant des solutions pour soi et les autres...) afin de l'amener à produire des réponses plus adaptées (efficaces et appropriées).

#### **Atelier « clown »**

Cet atelier a plusieurs objectifs :

- Prendre confiance dans ses capacités relationnelles
- Explorer des facettes de soi inconnues jusqu'alors
- Relativiser ses difficultés et ses différences
- Prendre de la distance par rapport aux émotions éprouvées
- Utiliser et investir l'expression mimique

#### **Atelier « HISTOIRES »**

Les ateliers histoires constituent une médiation culturelle par laquelle les enfants découvrent ou redécouvrent différentes histoires, contes traditionnels, extraits de la littérature enfantine, ... Cette écoute partagée permet d'accéder dans les meilleures conditions aux émotions et aux aventures des protagonistes de l'histoire.

Après l'écoute, un temps de jeu reprenant l'histoire permet aux enfants de jouer activement les rôles de l'histoire et expérimenter ainsi la gestion des émotions, la capacité à jouer un rôle (faire semblant) et la prise en compte du discours du narrateur et du partenaire de jeu.

Cet atelier s'achève généralement par un temps de dessin où l'enfant peut représenter une partie quelconque de l'histoire entendue.

Par un apport culturel et symbolique, cet atelier permet aux enfants de se constituer un socle d'expériences sur lequel s'appuyer pour appréhender les relations sociales dans leur diversité et trouver des solutions face à des situations délicates et/ou inattendues.

Modalités : Prise en soin groupale hebdomadaire, au SESSAD, dirigée par un psychomotricien et une orthophoniste

### **Atelier « journal »**

Lors de cet atelier, les élèves vont découvrir l'univers des médias, développer leur curiosité et leur ouverture au monde. Ils vont développer leur langage oral, leurs compétences de lecteurs, mais aussi celles de rédacteurs en endossant un rôle de journaliste en herbe.

Ils devront être capable de travailler et réfléchir en groupe, apprendre à gérer la prise de parole entre eux, faire des choix.

Après l'étude de ce qu'est un journal et de ses caractéristiques, les élèves en fonction au départ de leur diverses envies et centres d'intérêts planifieront leurs productions, rédigeront des articles, des documentaires, des blagues, ... réaliseront des interviews, organiseront des concours, ...

Modalités : Prise en charge groupale hebdomadaire, au SESSAD, dirigée par une enseignante spécialisée et une orthophoniste.

Une fois les articles rédigés, ils seront tapés par les élèves déficients visuels participant à l'atelier informatique.

### **Atelier « Patouillons ensemble »**

Ce soin groupal a été pensé pour favoriser les interrelations, soutenir les processus d'autonomisation et de socialisation chez les jeunes déficients visuels. Il s'adresse à l'enfant lui-même en permettant une sécurisation enveloppante mais aussi à l'enfant en relation dans le groupe, en facilitant cette articulation intra/intersubjective. Cet atelier s'appuie sur les techniques du scénodrame. C'est-à-dire qu'il propose un dispositif particulièrement structuré afin de favoriser les processus de symbolisation. C'est un support d'expression de l'enfant et d'élaboration, par la diversité des objets (personnages, animaux, objets en pâte à modeler), confiés à chaque enfant pour qu'ils réalisent des mises en scènes de scénarii personnels et leur mise en jeu collective. Il peut aussi être une entrée pour commencer un travail psychique avec l'enfant. Il a lieu toutes les semaines et s'adresse à des enfants de 4 à 8-9 ans, présentant des difficultés de symbolisation ; une agitation qui prend beaucoup de place ; une insuffisance de construction interne... Il est animé par deux professionnels (AVJiste, psychologue), pour deux enfants. Les objectifs sont multiples et adaptés suivant les besoins des enfants :

- Soutenir l'établissement des liens intersubjectifs (en relation avec l'autre) dans le groupe.
- Capacité de compréhension
- Favoriser les processus de symbolisation du réel
- Développer l'imaginaire
- Exploration sensorielle par le biais de la pâte à modeler
- Favoriser le développement et l'expression de l'enfant
- Favoriser les habiletés sociales

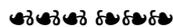
### **Atelier habiletés sociales (TP)**

En groupe, un atelier d'entraînement aux habiletés sociales est en place depuis deux années, il est animé par les deux éducateurs. C'est un groupe restreint et fermé d'enfants pour lesquels ont été observés des difficultés d'adaptation à leur environnement social. Il se déroule sur une fréquence hebdomadaire. Il s'agit de transmettre aux enfants les apprentissages des principaux codes sociaux pour faciliter les interactions avec leurs pairs et les adultes leur conférant ainsi une meilleure intégration dans leur environnement. Le travail à 2 éducateurs est nécessaire (regards complémentaires).

## Atelier Soutien scolaire TP

Il est le résultat d'un besoin repéré chez les jeunes. En effet, le temps pédagogique des enseignants ne permet pas de proposer aux enfants autant de séances que nécessaire. L'éducateur en profite pour développer l'entraide et créer une émulation positive.

Les ateliers 2024	Usagers participants			Les ateliers 2024	Usagers participants		
	DA	DV	TP		DA	DV	TP
Atelier Hâbiletés Sociales TP			4	Atelier clown		5	
Atelier sensoriel 2 groupes d'âges		7		Atelier Histoire	4		
Atelier soutien scolaire			3	Contes	5		
Atelier "Patouillons ensemble"		2		Atelier Langage	5		
Atelier Hâbiletés Sociales DA	5			Repas AVJ	3		
Groupe Ados DV 2 groupes d'âges		6		Atelier "Journal"	5		
Atelier informatique 2 groupes d'âges		8					
Atelier Explorons le monde	5			<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>7</b>



## LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles est un aspect fondamental dans l'accompagnement des usagers. Au-delà des aspects réglementaires (loi 2002-2), cela permet d'une part de mieux répondre aux attentes et aux besoins des usagers et d'autre part de ne pas réduire le handicap à la déficience sensorielle, mais de l'appréhender dans sa globalité (sociale, scolaire, médicale, psychologique, culturelle...). Pour ce faire, il existe plusieurs modalités de support au travail.

- Les nombreux contacts informels lors des rencontres à l'école, au domicile ou dans le service, les appels téléphoniques ;
- La présentation du projet personnalisé d'accompagnement en début d'année scolaire ;
- Les réunions de synthèse avec la participation de la famille et de l'enfant ou l'adolescent ;
- Les rencontres formelles (avec envoi de courrier) avec les professionnels du service (médecins, cadre socio-éducatif, psychologue...);
- Les réunions d'équipes de suivi de scolarisation.

Dans le cadre du service troubles psychologiques, des entretiens regroupant la famille, le psychologue et le cadre socio-éducatif sont mis régulièrement en place.

L'accompagnement de la famille s'effectue alors selon différentes modalités (père et mère ensemble ou séparément, présence du compagnon ayant un rôle éducatif, famille d'accueil, ...). L'enjeu est de leur permettre dans un espace sécurisé de créer une alliance relationnelle pour échanger ensemble, favoriser leurs questionnements exprimer leurs craintes, leurs espoirs, leurs projets, liés à la problématique du jeune pris en charge. Il s'agit de favoriser une autre façon de regarder ce qui fait problème et mobiliser la famille comme acteur de son histoire. Nous accompagnons la famille dans les étapes suivantes : identifier le problème, établir des objectifs, repérer les essais non aboutis, les insatisfactions et introduire un nouveau point de vue pour permettre à la famille de reconnaître ses compétences et de s'appuyer dessus pour trouver ses propres solutions.

Nous prenons en compte la singularité de chaque famille, en étant à l'écoute de leurs observations et de leurs fonctionnements parentaux. Un déchiffrement permanent des signes que le jeune dépose auprès des différents

acteurs permet de mieux appréhender les enjeux en cours. Nous pouvons ainsi veiller à mettre en place une relation plus apaisée et structurante. Ceci demande une attention vraie et une grande disponibilité à ce que la famille présente. Leurs tentatives de trouver des solutions peuvent passer inaperçues. Nous devons donc rester curieux des trouvailles qu'ils peuvent faire. Il s'agit dans ces entretiens de chercher à ouvrir un espace nouveau où le jeune et sa famille pourront effectuer un travail sur leur fonctionnement et accéder à une organisation plus adaptée. L'objectif est, dans le respect des besoins et du rythme de chaque jeune et de sa famille, de valoriser les compétences et de favoriser le changement, en demeurant au plus près de l'évolution et du cheminement du groupe familial.

Dans le cadre des services déficiences sensorielles, quand elle apparaît à la naissance ou au cours de l'enfance, nécessite pour être comprise une analyse familiale de ses répercussions psychologiques. Si l'enfant a perdu des possibilités sensorielles, c'est l'ensemble de la famille qui est touché. Cette atteinte nécessite, notamment chez les parents, la mise en place de mécanismes psychologiques d'adaptation qui, en retour, influenceront sur la psychologie de l'enfant et sur la définition subjective qu'il aura de son handicap. A la différence de l'adulte, l'enfant n'a pas une image de soi, ni une personnalité structurée de manière définitive et indépendante du contexte familial. Il est aussi, pour partie, ce qu'on attend qu'il soit. L'individualité de son image de soi est en cours d'élaboration, à partir de modèles parentaux non encore critiqués avant l'adolescence. La fonctionnalité de cette image est définie et testée avant tout dans le cadre familial. Pour l'enfant aimer et être aimé représente la même nécessité que chez l'adulte, mais les objets d'amour et de reconnaissance sont les parents avant d'être le monde extérieur. Aussi, évaluer les conséquences psychologiques d'une déficience sensorielle chez l'enfant, comme entreprendre avec lui une rééducation fonctionnelle, suppose une analyse précise des relations parents/enfant ainsi que la nature et l'aboutissement des mécanismes parentaux d'intégration de la déficience qui touche leur enfant.

Chaque famille se voit proposer lors de l'inscription de son enfant, des entretiens dont le rythme est convenu avec les parents en fonction de leurs demandes, des besoins, de la disponibilité du couple parental (importance d'avoir l'ensemble des membres de la famille), tout en tenant compte de leur réalité (éloignement géographique, obligations de travail, de la vie familiale...). Ces entretiens ont lieu dans une salle aménagée au SESSAD, le plus souvent mais peuvent être proposés sur les lieux de vie. Ils se déroulent en prise en charge double, avec le psychologue et un autre professionnel de l'équipe pluridisciplinaire.

Nombre Entretiens Familles	DA	DV	TP	TOTAL
2023	73	84	17	174
2024	58	29	27	114

Le nombre d'entretien famille est en baisse en 2024. Cette diminution est à dû à un arrêt de ces entretiens pour certaines familles qui n'en expriment plus le besoin ou par manque de disponibilités. Les entretiens familles TP sont en augmentation. C'est en lien avec l'évolution de travail proposé par le psychologue. Le psychologue intervient, dans une visée intégrative, auprès des usagers ou de leurs familles pour proposer des dispositifs de soutien autour de la problématique psychologique et ses retentissements sur le fonctionnement psychique de la famille et chacun de ses membres. Le psychologue s'appuie sur les compétences, les ressources de la famille dans une analyse globale et contextuelle des difficultés présentées par les patients et leurs familles. Le psychologue ne travaille pas tant sur le pourquoi mais plutôt comment ça fonctionne. Comment cela s'est mis en place et comment cela perdure.

Plusieurs familles ont participé à une sensibilisation au handicap de leur enfant pour mieux comprendre ce que vit leur enfant et ainsi pouvoir mieux interagir, s'adapter en conséquence. Ces temps de prise de conscience viennent souvent bousculer ces parents grâce à des mises en situations concrètes une famille DV et une famille DA.

La journée des portes ouvertes s'est tenue le 15 juin 2024. Avec la participation de 9 familles (32 personnes). La journée de fin d'année s'est déroulée le 14 décembre 2024 avec la participation de 10 familles (33 personnes). Le conseil à la vie sociale (CVS), instance représentative des usagers et de leurs familles, s'est réuni 3 fois durant l'année (10/04, 12/06, 16/10).



## LE TRAVAIL DE PARTENARIAT

Le travail en SESSAD ne peut prétendre à une efficacité optimale sans la mise en œuvre d'un réel travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenants auprès des usagers. Ainsi, nous nous attachons à maintenir un lien auprès des « prescripteurs » qu'ils soient médecins traitants, orthoptistes, mais aussi les services tels que les Centres Médico psycho Pédagogique (CMPP), Centres Médico Psychologique (CMP), la Protection Maternelle et Infantile (PMI), Centre d'Action Médicale Sociale Précoce (CAMSP), Centre d'Accueil Thérapeutique à Temp Partiel (CATTP), ...

Un lien fort est entretenu avec l'Éducation Nationale notamment auprès des équipes d'enseignants des divers établissements scolaires recevant les enfants ou adolescents suivis par le service pour d'une part, opérer un travail d'information autour des spécificités du handicap sensoriel et d'autre part, répondre aux diverses interrogations inhérentes à l'accueil de personnes en situation de handicap en termes d'aménagement et d'adaptation. Le service participe systématiquement aux réunions d'ESS organisées par les enseignants référents pour tous les usagers scolarisés.

Pour cette année 2024 :

- Mars : Journées nationales de l'audition
- Juin : sensibilisation au handicap visuel et auditif à l'école Champcevinel, professionnelles : enseignante spécialisée, éducatrice spécialisée, transcriptrice, orthophoniste
- Septembre :
  - 17 Sensibilisations au handicap auditif (écoles, collèges)
  - 5 Sensibilisation au handicap visuel (écoles, collèges, lycées)
  - Rencontres du CEAJE de Bordeaux et INJS de Mérignac
  - Rencontre de 2 audioprothésistes qui appareillent de nombreux enfants DA du service
  - Rencontre IME des Vergnes
  - Rencontre du CMPP de Bergerac dans nos locaux
- Novembre : Journées de Formation des AESH au handicap visuel et auditif, professionnels : enseignants spécialisés, orthophonistes, orthoptiste.
- Décembre : rencontre du SESSAD APAJH de Brive dans nos locaux

D'autre part, il est noté que le service a renouvelé les conventions de partenariat :

- Les Papillons Blancs pour la mise à disposition d'une salle sur le Bergeracois afin de réaliser des entretiens familles,
- L'EEAP "Calypso" pour la mise à disposition d'une salle Snoezelen à l'adresse de 2 usagers du service.



## GÉNÉRALITÉS

### ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le service a accueilli 19 étudiants en formation :

Orthophoniste : 13

AVjiste : 0

Educateur : 2

Orthoptie : 1

Stagiaire 3<sup>e</sup> : 2

Ergothérapeute : 1

## FORMATIONS & COLLOQUES

Pour l'année 2024, les professionnels ont bénéficié de journées de formations individuelles ou collectives :

- Evaluation de la qualité ESMS
- Contenance et posture physique face à l'agressivité
- Famille, un partenaire pas comme les autres
- Premiers Secours en Santé Mentale
- Planiciel®, logiciel Ressources humaines
- Intervention systémique et thérapie familiale (1<sup>ière</sup> année)
- Bilan des troubles d'apprentissage des mathématiques de l'enfant
- Raisonnement logique chez l'enfant sourd avec ou sans handicaps associés (ACFOS, PARIS)

En 2024, certains professionnels ont participé à différents colloques ou conférences :

- Etats généraux Enfance-famille (CD 24, Périgueux)
- Les besoins fondamentaux chez l'enfant
- Les troubles du développement
- « Tous à l'école- Pour une école inclusive » (AOL, Périgueux)
- Implants Cochléaires (Congrès GEORRIC, MARSEILLE)
- Les enjeux de la compassion dans nos vies et dans le soin (Projet Territorial de Santé Mentale en Dordogne, Montpon-Ménéstérol)
- Journée d'étude technologique déficient visuel (Paris, JETDV).
- Journées Annuelles de Formation Continue de l'AFIADV (Marseille)
- Colloque d'automne Basse vision (ARIBa, Poitiers)

## COMITÉ DE BIENTRAITANCE

Le comité de bientraitance s'est réuni à 4 reprises courant 2024. Il a repris le 28/03/2024 suite à une période de dormance en lien avec la construction du projet d'établissement 2024-2028 qui avait mobilisé les professionnels dans des groupes de travail. 3 autres séances ont été faites : 19/10 ; 17/10 et le 12/12.

## DÉMARCHE QUALITÉ

Il y a eu 8 réunions du COPIL Démarche Qualité en 2024. Après la rédaction du projet d'établissement, le copil DQ a pris le rythme d'une réunion tous les 2 mois sur le premier semestre puis d'une fois par mois à partir de septembre avec l'arrivée d'un référent qualité à mi-temps.

## PROJET D'ETABLISSEMENT et CPOM

Trois groupes de travail ont été constitués à partir d'octobre 2024 pour répondre à 3 thèmes dans les objectifs opérationnels issus du PE et du CPOM :

**Maltraitance** : procédures

**Transformation de l'offre** : Places SESSAD TP et droit de répit / ouverture été / service de suite

**Participation** et expression des bénéficiaires

La fréquence des rencontres est d'une fois par mois.

## PROJET DE SERVICE

La construction du projet de service 2025-2029 a débuté par des réflexions au fil de plusieurs réunions de service ou réunions générales à partir de juin 2024.

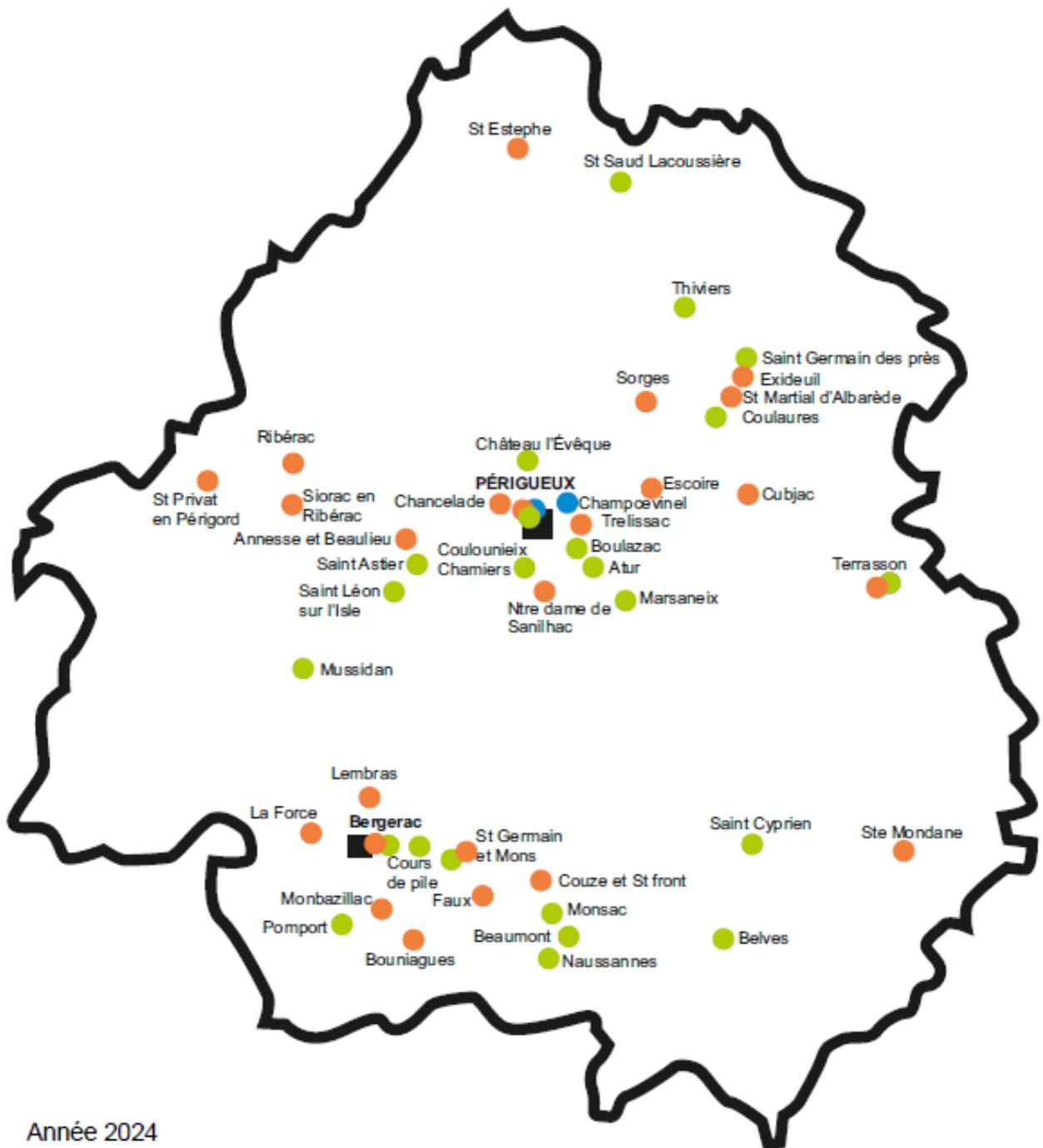
## LE TRANSPORT

Les transports des usagers vers le SESSAD sont majoritairement assurés par le service technique, le service général et les professionnels du service. Le parc de véhicules dédié au service est de 14. 16 professionnels sont

susceptibles d'utiliser un véhicule quotidiennement, ce qui entraîne la mise en place d'une organisation conjuguant disponibilité de véhicules et emploi du temps des professionnels.

Pour l'année 2024 :

- Total des kilomètres parcourus : 199 937 km,
- Kilométrage moyen d'un véhicule de service : 14 281 km,
- Véhicule ayant parcouru le plus de Km en 2023 : 26 209 km.



Année 2024

- Lieux de prise en charge DV
- Lieux de prise en charge DA
- Lieux de prise en charge TP

## **SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE MOINS DE 20 ANS DÉFICIENTS SENSORIELS & TROUBLES PSYCHOLOGIQUES**

### **CARACTÉRISTIQUES LIÉES À L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

- En 2024, l'activité du SESSAD (0-20 ans) est de 6868 actes réalisés
- 55 actes ont été réalisés dans le cadre du Service d'Évaluation et de Diagnostic (SED).

### **CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION ACCUEILLIE**

- 4 admissions sur l'année 2024, 3 DA, 1 DV et 0 TP,
- 3 sortants en 2024 avec une moyenne d'âge des sortants de 12,6 ans,
- La durée moyenne de prise en charge des sortants en 2024 est de 11 ans,
- 69 % des enfants accompagnés fin 2024 sont domiciliés hors de l'agglomération du grand Périgueux,
- Le motif principal d'admission pour la déficience sensorielle correspond dans 100% des cas aux critères tels que définis dans les textes, à savoir une perte auditive d'au moins 40 dB pour les déficients auditifs et pour les déficients visuels, au moins 4/10<sup>e</sup> après correction et/ou un champ visuel réduit à 10°. Pour le service troubles psychologiques, les facteurs sont multiples et variés,
- L'âge moyen des enfants présents fin 2024 était de 10,4 ans ; 50 % de filles et 50 % de garçons,
- 96% des enfants disposaient d'un projet personnalisé d'accompagnement ou DIPC au 31/12/24,
- 61 enfants sur les 68 présents au 31/12/2024, ont bénéficié d'une réunion de synthèse. Certaines étaient en visio.

### **CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET FAMILIALES**

- 73 % des parents des enfants présents sont en couple,
- 3 % des usagers font l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire.

### **CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES**

- Pour les DA : 100 % appareillés dont 39 % implantés,
- Pour les DV : 71 % présentent une amblyopie bilatérale, 22% une cécité,
- Pour les TP : 55,6% de Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et/ou Troubles d'anxiété sociale

### **CARACTÉRISTIQUES SUR LA SCOLARITÉ ET LA FORMATION**

- 98,5 % des jeunes en âge d'obligation scolaire (3-16 ans) sont scolarisés. 100% en milieu ordinaire.
- 22 activités ont été organisées en 2024 sur la période des congés scolaires.

## BILAN & PERSPECTIVES

L'année 2024 s'est poursuivie dans la continuité de l'année précédente. L'effectif a légèrement augmenté pour atteindre 68 enfants accompagnés. Du fait que le service soit le seul du département à accompagner les déficients visuels et/ou auditifs, aucun enfant n'est refusé car sinon cela impliquerait une prise en charge hors département (Bordeaux, Toulouse ou Limoges). Ceci nous amène à contenir les admissions sur le service TP,

Le nombre d'actes est inférieur à l'année 2023. Il est la conséquence d'un arrêt maternité et d'arrêt maladie pour 2 professionnels (une orthophoniste absente 6 mois et une enseignante spécialisée absente 2 mois) qui n'ont pas pu être remplacées.

Dans la même dynamique que 2023, la multiplicité des situations notamment de jeunes enfants (76 % ont moins de 12 ans), nécessite des soins soutenus. Les postes tels que psychologue, orthophoniste et enseignant restent très sollicités, entraînant des changements en termes de modalités de prise en charge (ex : augmentation des temps de regroupement d'enfants sur le service). Ce qui engage de mettre en place des transports. Ainsi, les services technique et général ont été sollicités tout au long de l'année afin de permettre aux enfants bénéficiant d'atelier d'être présents de façon assidue et assurer ainsi la continuité du soin. Parallèlement, les professionnels du service ont été aussi mis à contribution sur la partie transport ce qui entraîne un temps important à déduire du temps de travail effectif en présence d'usagers. La décision depuis 2022 de la directrice d'autoriser les enseignants de véhiculer des enfants dans les voitures de service a permis de soulager certains postes.

Concernant le personnel, l'équipe du SESSAD est stable avec des professionnels compétents et impliqués dans l'exercice de leur fonction. Une nouvelle cadre socioéducative a pris le relais fin janvier 2024, suite au départ du cadre en poste à la retraite après 15 années de service. Le futur départ à la retraite (décembre 2026) de la transcriptrice est présent dans l'organisation actuelle pour garder les compétences acquises au fil des années. Elle est la référente de l'accès à la plateforme PLATON pour lequel le Centre Ailhaud Castelet a reçu l'agrément en mars 2024 pour 4 ans.

Trois conventions ont été conclues avec : les Papillons Blancs de Bergerac (mise à disposition d'une salle pour des entretiens familles), l'EEAP Calypso (mise à disposition d'une salle Snoezelen), Ecole de Terrasson (mise à disposition d'une salle de classe pour une prise en charge d'un enfant du PEJS de Tulle).

Cette année a vu le déploiement opérationnel du logiciel AIRMÈS®, (logiciel d'accompagnement médico-social) avec la formalisation des PPA et la restitution de la synthèse après la rencontre avec les parents.

Le Centre Ailhaud Castelet s'est doté de deux nouveaux logiciels : Planiciel pour les cadres au niveau des Ressources Humaines et Ageval, logiciel de suivi du plan qualité.

L'absence de médecins spécialistes (ORL, Ophtalmologue, Pédopsychiatre) dans le service reste un axe difficile à améliorer. Une campagne de recrutement a été mise en place sans rencontrer le succès espéré. L'éclairage légitime et avisé de spécialistes contribuerait à assurer nos pratiques et rassurer les professionnels et les familles. La collaboration effective avec le corps médical en libéral trouve là ses limites d'autant que les médecins spécialistes se raréfient.

Les objectifs pour 2024 étaient :

- Écriture du projet de service dans la continuité du projet d'établissement,
- Utilisation pleine et effective de la plateforme AIRMÈS®,
- Accueillir et accompagner la nouvelle cadre socio-éducative dans sa prise de fonction.

Ces objectifs ont été atteints en grande partie en 2024 et finalisés en 2025 pour le projet de service.

Les objectifs pour 2025 sont :

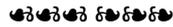
- Finaliser l'écriture du projet de service dans la continuité du projet d'établissement,
- Accueillir l'évaluation externe HAS prévue les 14 et 15 mai 2025
- Continuer le travail engagé dans les formations AESH et enseignant/enseignants référents

Boulazac, le 27/03/2025

Aurélie Alpago

Cadre socio-éducatif

# SERVICE ADULTES DÉFICIENTS VISUELS 2024



En 2013, à la suite de la signature de la convention tripartite, Agence Régionale de Santé (ARS), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Centre d'Ailhaud Castelet, le SESSAD est autorisé à accompagner les adultes déficients visuels dans le cadre du Plan de compensation du handicap (PCH) si le handicap a été reconnu avant l'âge de 60 ans.

## RAPPEL DES PRINCIPES D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA MISSION DU SERVICE

### L'ADMISSIBILITÉ

Les personnes faisant une demande d'accompagnement doivent :

- Disposer d'une notification de la MDPH de la Dordogne ;
- Disposer du domicile de secours en Dordogne ;
- Avoir développé la déficience visuelle avant 60 ans.

### LA MISSION DU SESSAD ADULTES DÉFICIENTS VISUELS

- Accueillir et informer la personne déficiente visuelle ;
- Aider la personne déficiente visuelle à la constitution du dossier MDPH ;
- Évaluer les besoins de compensation dans le cadre du SED ;
- Accompagner la personne déficiente visuelle au développement et au maintien de sa sécurité.

La détermination de l'éligibilité de la personne à la prestation de compensation du handicap relève de la pleine compétence de la MDPH de la Dordogne.

À la demande de la personne et après réception de la notification de la MDPH de la Dordogne, le SESSAD met en œuvre la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et du comité de gestion du fonds départemental de compensation.

## PROTOCOLE D'ADMISSION ET DE MISE EN OEUVRE DU PLAN DE COMPENSATION DU HANDICAP

### *L'entretien d'accueil*

À la suite de la demande par la personne (ou un proche ou un professionnel médico-social), une rencontre avec la psychologue du SESSAD et la cadre socio-éducatif (CSE) est proposée à domicile (ou au sein de l'ESMS) pour :

- Présenter le SESSAD, les missions, l'organisation et les offres de service en matière de rééducation (orientation et mobilité, aide à la vie journalière, rééducation en basse vision)
- Recueillir les attentes et les besoins de la personne
- Remettre le livret d'accueil et ses annexes ;

Selon sa convenance, la personne peut être accompagnée par des membres de la famille, des partenaires d'ESMS, d'Aide à domicile, ...

### *Les bilans*

Après acceptation de la personne et en accord avec cette dernière, des bilans sont planifiés et réalisés par les professionnels du service dans le cadre du SED. Les interventions se font principalement au domicile de la personne et dans son environnement proche.

Un compte rendu écrit des évaluations est réalisé par les professionnels intervenants. D'une part, il reprend les attentes et besoins formulés par la personne lors des multiples rencontres et d'autre part, les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi que le nombre d'actes nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Les bilans d'évaluation servent de base à l'écriture du projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

La psychologue du SESSAD et le CSE se rendent à domicile pour présenter le bilan. La pertinence des actions à mettre en place est ainsi discutée et définie avec la personne. Ainsi figurent dans le PPA les objectifs, les actions, et la personne ressource. Le coût total du plan de compensation est déterminé par le nombre d'actes arrêté par les professionnels et par le prix de cet acte fixé par délibération du Conseil d'Administration. Il figure dans le PPA qui servira de devis auprès de la MDPH pour la demande du plan de compensation. L'envoi du document à la MDPH est à la charge de la personne.

#### *La mise en œuvre de l'accompagnement*

Après acceptation par la MDPH et à la réception de la notification de la décision de la CDAPH et du Comité de gestion du fond départemental de compensation, la personne transmet une copie de la décision au service. Les actions prévues dans le PPA sont mises en place. Elles se déroulent principalement au domicile de la personne ou dans son environnement proche.

Le rééducateur en Autonomie de la Vie Journalière aide la personne déficiente visuelle à s'approprier des stratégies sensorielles et gestuelles afin de développer des compétences pratiques pour répondre de façon efficace et autonome aux diverses situations de la vie quotidienne (soins personnels, habillage, repas, fonction domestique, communication et vie sociale).

L'instructeur en orientation et mobilité accompagne à l'autonomie, avec un maximum de sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un lieu connu ou inconnu, en développant des techniques de compensation appropriées aux déplacements. La progressivité des séances et l'adaptation au projet de la personne visent la prise de confiance en ses capacités et à l'aisance des déplacements de la personne.

#### *La fin de l'accompagnement*

La fin de l'accompagnement est formalisée par un entretien au cours duquel la psychologue et la CSE font le point avec la personne sur la prestation de service et évaluent ensemble les résultats obtenus. Un questionnaire de satisfaction est remis et renseigné par la personne.

Le bilan des différents intervenants et de l'entretien final sont adressés à la MDPH pour déclencher le versement du Plan de Compensation au Handicap à l'utilisateur. La personne adresse ensuite à l'établissement le règlement financier total (PCH + reste à charge) des prestations réalisées.



### **TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES ACTIVITÉS DU SERVICE ADULTES DÉFICIENTS VISUELS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES**

<b>NOMBRE D'USAGERS ACCOMPAGNES SUR L'ANNEE</b>	2022	2023	2024
SERVICE D'ÉVALUATION ET DE DIAGNOSTIC	7	3	9
SESSAD DÉFICIENTS VISUELS ADULTE	6	2	4

1 usager n'a pas souhaité bénéficier de l'ensemble des séances prévues. Le montant financier a été recalculé au réel.

## CARACTÉRISATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

RÉPARTITION PAR SEXE	2022		2023		2024		TOTAL (%) CUMUL E
	FEMMES	5	83 %	2	100 %	4	
HOMMES	1	17 %	0	0 %	0	0	6 %

ÂGE	2022		2023		2024	
	20-30 ans			1	50 %	1
31-40 ans		%				
41-50 ans	1	17 %				
51-60 ans	3	50 %				
61-70 ans	2	33 %	1	50 %	2	50 %
+ de 70 ans					1	25%

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE*	2022	2023	2024
GRAND PÉRIGUEUX	17%	50%	2
HORS GRAND PÉRIGUEUX*	83%	50%	2

\*La communauté d'agglomération du grand Périgueux telle que définie avant le 31/12/2016

SITUATION FAMILIALE	2022		2023		2024	
	Couple	3	50%	-		2
Seul(e)	3	50%	2	100 %	2	50 %
Famille						
Autres						

## CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES

TYPES DE RÉÉDUCATION	NB D'USAGER
ORIENTATION & MOBILITÉ	3
AIDE À LA VIE JOURNALIÈRE	1

Les années précédentes, environ 75 % des personnes avaient une prise en charge conjointe en orientation et mobilité et en aide à la vie journalière.

NBRE ACTES RÉALISÉS	NB	%
ORIENTATION & MOBILITÉ	4	80%
AIDE À LA VIE JOURNALIÈRE	-	-%
ORTHOPTIE	-	-%
PSYCHOLOGUE	-	-%
TRANSCRIPTION	1	20
TOTAL	5	100%

2 personnes bénéficiant de la PCH ont terminé leurs prises en charge en début d'année 2024. Une personne a commencé en décembre.

L'activité des professionnels a été maintenue par la réalisation de bilans à la suite de demandes qui n'ont pas abouties ensuite ou qui sont en attente de la réponse de la MDPH. Une personne n'a pas donné suite après proposition du projet personnalisé sans motiver son refus. Une personne n'a pas pu justifier que la maladie était arrivée avant les 60 ans. Une autre personne a fait un recours à la suite de la décision de la MDPH. Pas de réponse en 2024. Ces demandes ont généré l'intervention de plusieurs professionnels :

NBRE ACTES RÉALISÉS POUR DEMANDES (SED)	NB	%
ORIENTATION & MOBILITÉ	7	20 %
AIDE À LA VIE JOURNALIÈRE	16	46 %
PSYCHOLOGUE	2	6 %
Rencontres CSE + Psychologue (première rencontre + présentation du projet)	10	28 %
TOTAL	35	100%

## ORIGINE DU BESOIN DES PRISES EN CHARGE

RÉPARTITION EN FONCTION DES TROUBLES PRIMAIRES	2022		2023		2024	
	Amblyopie*		%	1	50%	2
Cécité légale (Cat OMS 3 à 5)	6	100%	1	50%	2	50 %

\*Pathologies principales : rétinopathie pigmentaire, glaucomes, cataractes.

## SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION DE LA POPULATION ADULTES DÉFICIENTS VISUELS

- 100% des usagers au 31/12/24 sont des femmes
- 1 est âgé de 30 ans ; les autres : plus de 60 ans
- Caractéristiques sociales et familiales :
  - 50 % vivent seul au domicile
  - 50 % sont domiciliés hors de l'agglomération du Grand Périgueux

Caractéristiques soignantes :

- 50% des usagers ont une cécité
- 75 % avaient une prise en charge conjointe en orientation et mobilité et en aide à la vie journalière en début d'accompagnement

Profil type des demandes :

- Pouvoir se déplacer à son domicile et dans son environnement proche en toute sécurité
- Acquérir des techniques pour accomplir des tâches de la vie quotidienne
- Avoir un espace pour déposer des choses qu'ils ne peuvent exprimer ailleurs

### CONCLUSION

Les chiffres pourraient faire penser qu'il y a eu une augmentation du nombre de personnes accompagnées en 2024 mais en fait deux personnes ont terminé les prises en charges en janvier. Une personne a pu commencer les prises en charge en décembre suite à l'accord MDPH mi-novembre 2024 (dépôt de la demande en avril 2023).

L'activité du service s'est faite dans le cadre du SED avec la rencontre de 9 personnes :

- Certaines personnes n'ont pas donné suite au projet personnalisé d'accompagnement proposé. Une personne a essuyé un refus de financement de la MDPH et a déposé un recours. Certains dossiers n'étaient pas complets au niveau médical pour pouvoir déposer la demande de financement à la MDPH avant la fin de l'année 2024.
- 3 personnes ont été accompagnées par des partenaires médicaux-sociaux dans la demande initiale et tout au long de la procédure en cours :
  - 1 SAMSAH
  - 1 SAVS
  - 1 Foyer Occupationnel

Les attentes des personnes et les besoins repérés par les professionnels (SESSAD et partenaires ESMS) sont essentiellement orientés vers une rééducation conjointe, déplacement, mobilité et apprentissage de techniques de compensation de la vie quotidienne. Une demande en cours a pour objectif d'améliorer la qualité d'accompagnement au sein d'un ESMS en plus du domicile.

Comme les années précédentes, le constat reste que la prise en charge de l'adulte comporte des aléas qui ne manquent pas d'impacter la fluidité de la prise en charge et par conséquent sa durée pour plusieurs raisons :

- Un état psychologique fragile de la personne déficiente visuelle, car bien souvent la malvoyance est survenue au fil des années et la personne éprouve beaucoup de difficultés à accepter son handicap. C'est parfois l'entourage familial ou extérieur qui encourage la démarche. La fatalité ou le déni de la situation peuvent amener à l'abandon de la procédure.
- Les obligations administratives, médicales et familiales de la personne pour constituer le dossier de demande de financement par la PCH auprès de la MDPH peuvent être fastidieuses.

- Une lenteur dans la réponse de la MDPH qui ne répond pas à ses obligations (réponse sous 4 mois maximum).

Le service a été plusieurs fois sollicité (non comptabilisé) par des adultes déficients visuels qui ne peuvent pas bénéficier du financement de l'accompagnement SESSAD par la PCH. En effet, le critère bloquant est que la vue de ces personnes s'est détériorée après l'âge de 60 ans. Pour répondre à ces demandes, le SESSAD a déposé une demande de financement (avril 2024) auprès de l'ARS dans le cadre de la campagne « 50 000 solutions 2024-2030 » pour remettre en activité le Centre Ressource Départemental Déficience Visuelle Adulte existant entre 2015 et 2018. Aucune réponse favorable n'a été obtenue à ce jour.

En 2025 : le nombre de personnes sollicitant le service mais qui ne peuvent pas bénéficier du financement PCH sera comptabilisé pour renouveler la demande de financement du Centre Ressource Départemental Déficient Visuel.

Depuis plusieurs années, le SESSAD poursuit son envie de créer et maintenir du lien entre les personnes déficientes visuelles qui ont été ou sont accompagnées. C'est ainsi que le 5 juillet, 6 personnes se sont retrouvées pour échanger leur expérience autour d'un média (modelage de terre) et d'une visite (Vesunna). Un repas sous les tilleuls du SESSAD a été partagé avec l'ensemble des professionnels du service adulte.

La campagne de communication pensée en 2023 pour 2024 n'a pas encore été mise en place. Le changement de cadre du service a reporté le projet sur 2025. Il s'agit soit de rappeler l'existence du service, soit de le faire connaître auprès de l'ensemble des ophtalmologues du département mais aussi auprès des CHU limitrophes et des associations prenant en charge le public visé car il semble évident que le service pourrait accompagner des adultes déficients visuels qui « cochent » les critères d'éligibilités pour accéder à plus d'autonomie dans leur vie quotidienne.

Boulazac, le 31 janvier 2025  
Aurélie Alpago  
Cadre socio-éducatif SESSAD Centre  
Ailhaud Castelet